



Cros-de-Montvert

NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

AVRIL 2025

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le lundi 14 avril 2025 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET, Maire. Monsieur Denis TEILHET était absent excusé.

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2025 a été approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2024 (tenu par l'ordonnateur) ainsi que le compte de gestion 2024 (tenu, pour sa part, par le comptable public), en tous points conformes : ont été mis en exergue un excédent de clôture de fonctionnement de 750 436.51 € et un excédent capitalisé en investissement de 90 994.88 €.

L'assemblée délibérante a ensuite voté le Budget Primitif 2025 :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 210 000 €.
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 821 438.53 €.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et vote ainsi les taux de référence 2025 suivants :

- Taxe foncière Bâti : 38.27 %
- Taxe foncière Non Bâti : 52.19 %
- Taxe d'habitation : 5.66 %

Rappelons que la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2023. Mais elle est toujours dûe pour les résidences secondaires ainsi que pour les locaux vacants, et s'applique aux locaux meublés et aux indépendances, pour les propriétaires et/ou usufruitiers.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ENEDIS et ORANGE sont tenus de s'acquitter auprès des communes de redevances dûes au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport respectivement d'électricité (241 €) ainsi que de télécommunication (496 €).

Des titres de recettes au titre de l'année 2025 seront donc émis prochainement.

TRAVAUX DE VOIRIE 2025 : PRESENTATION DE DEVIS

Décision est prise de procéder cette année à la réfection de la voie communale des Mouniardes au Cassan, jusqu'au village de Lestrade, suite à la fin des travaux d'enfouissement. Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) a fait une estimation pour cette opération de 128 837.00 € HT. Une consultation d'entreprises va être lancée prochainement.

ACHAT D'UNE SONORISATION

La sonorisation actuelle datant de plus de dix ans et ne fonctionnant plus, il s'avère de procéder à son remplacement. Le devis de l'entreprise Au DIAPASON à Aurillac est retenu pour 781.67 € HT.

ECLAIRAGE PUBLIC AU PARKING ROUTE DE ROUFFIAC ET REMPLACEMENT D'UN CANDELABRE ACCIDENTE A TREMOUILLE

Il s'avère nécessaire de mettre en place 2 candélabres au niveau du parking route de Rouffiac et de procéder au remplacement d'un candélabre accidenté au village de Trémouille. Le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal prendra en charge l'exécution de ces dits travaux et versera un fonds de concours respectivement pour un montant de 3 235.81 € et de 630.00 €.

TRAVAUX D'AMELIORATION SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE ET REMPLACEMENT D'UN POTEAU INCENDIE

De multiples vannes de branchement de maison ne fonctionnent plus et certaines nécessitent d'être déplacées car peu ou pas accessibles. De plus, il serait opportun de rajouter 3 vannes de sectorisation afin d'améliorer la recherche de fuites sur le réseau d'eau potable communal. Accord est donné pour réaliser ces travaux qui seront réalisés par la SAUR.

En outre, le poteau incendie de Mouix étant défaillant, il sera procédé à son remplacement pour 3 403.00 HT.

PARTICIPATION AU DISPOSITIF « CANTINE A 1 € » POUR LES ENFANTS SCOLARISES A LAROQUEBROU

Lecture est donnée d'un courrier de la mairie de Laroquebrou concernant le dispositif « cantine à 1 € » mis en place par l'Etat, qui permet aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour un euro maximum. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la prise en charge du prix du repas à hauteur de 0.20 € pour

les familles qui ont un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 €, et à hauteur de 0.80 € pour celles ayant un quotient compris entre 1 001 € et 1500€. Actuellement, aucun enfant habitant à Cros n'y est scolarisé.

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur les travaux en cours :

* Des travaux de point-à-temps vont être réalisés prochainement.

* Le château d'eau et la station de pompage vont être nettoyés courant du mois de mai. De possibles coupures d'eau pourront avoir lieu.

* Il a été décidé de procéder au nettoyage de la mousse présente sur le terrain de tennis ce printemps.

- Le feu d'artifice ainsi que les frais de la SACEM (diffusion de musique) de la fête patronale annuelle seront pris en charge financièrement par la collectivité.

L'ensemble des documents et des délibérations est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.



Mme le Maire,

Arlette GASQUET



ZONE DE DISTRIBUTION : CROS-DE-MONTVERT

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : L'ARBRE REDON, LA LANDE, MELANGE BOUISSONOT 1997, MELANGE LES BESSADES 1997. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 186 personnes sur 1 commune (CROS-DE-MONTVERT). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE CROS-DE-MONTVERT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE CROS-DE-MONTVERT » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023, 2024

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 4,3 mg/L
Valeur maxi : 4,3 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 255
Valeur maxi : 0 microgramme/L
Année prise en compte : 2020

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 2,1 °f
Valeur maxi : 2,1 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 29/03/2025

UDI 015001099

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations intérieures ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.